

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet SPIE BATIGNOLLES : création d'un centre aqualudique sur la zone de l'Epervière, Valence (26)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N°41 a) et 44 d)	Construction d'équipement sportifs ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et aires de stationnement ouvertes au public de plus de 50 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération vise la construction d'un centre aqualudique comprenant un bâtiment principal intégrant des bassins auquel seront associés des parkings, des voiries et des espaces verts.

L'emprise de la parcelle concernée est d'environ 30 000 m². L'aménagement comprendra les éléments suivants :

- 5 000 m² de surface de bâtiment (dont 1 000 m² de locaux techniques),
- 153 places de parking imperméabilisées,
- 72 places végétalisées
- création d'un doublet géothermique avec forage de prélèvement de 62 m³/h et un forage de réinjection de 62 m³/s permettant de couvrir une majorité des besoins en chauffage du bâtiment
- création d'un second forage de prélèvement permettant le remplissage des bassins (70 m³/s)
- espaces verts, voiries.

Dans le cadre de cet aménagement trois bâtiments seront démolis (centre des affaires et ancien bowling).

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la reconversion d'un ancien site d'activité en centre aqualudique dans le cadre d'un aménagement global du site de l'Epervière visant à réduire sa vulnérabilité. Il permettra de créer un espace touristique de nature et de loisirs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée estimative de 25 mois.

La réalisation du chantier nécessite :

- des travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement ;
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métier confondus ;
- la réalisation des espaces communs extérieurs (traitement paysager, stationnements...).

Il a été convenu que l'emprise de la zone de chantier (dépôt, circulation d'engins...) serait dans les limites strictes du projet et en préservant les éléments paysagers d'intérêt (un écologue accompagnant les chefs et personnels de chantier).

Les travaux de défrichage, démolition et terrassement seront débutés (et poursuivis sans interruption jusqu'à échéance) en saison automnale/hivernale afin de limiter les risques pour les espèces locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment créé est un établissement sportif couvert.

L'emprise de la parcelle concernée est d'environ 30 000 m². L'aménagement comprendra les éléments suivants :

- 5 000 m² de surface de bâtiment (dont 1 000 m² de locaux techniques) ;
- 153 places de parking imperméabilisées et 72 places de parking végétalisées ;
- création d'un doublet géothermique avec forage de prélèvement de 62 m³/h et un forage de réinjection de 62 m³/s permettant de couvrir une majorité des besoins en chauffage du bâtiment
- création d'un second forage de prélèvement permettant le remplissage des bassins (70 m³/s)
- espaces verts, voiries.

Le projet paysagé propose de mettre en place des mesures pour éviter les effets négatifs d'un réaménagement (préconisation diagnostic faune / flore réalisé en 2017) :

- conservation du patrimoine végétal existant,
- végétalisation des espaces libres de tout construction (essences locales et hétérogènes),
- surveillance de l'évolution de la végétation afin de lutter contre les plantes invasives,
- mise en place de clôtures permettant le passage de la petite faune,
- limiter l'usage de pesticide,
- limiter l'usage de l'eau d'irrigation,
- éclairage de voirie limité et adapté pour ne pas perturber les espèces lucifuges,
- mise en place de refuges pour la faune locale (divers systèmes répartis de façon dispersée sur l'ensemble du projet).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance du Permis de construire (L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme),
- Autorisations environnementales au titre du Code de l'Environnement,
- Procédure Loi sur l'eau de déclaration (L 121-1 à 8 du Code de l'Environnement),
- Procédure de minime importance au titre du Code Minier pour les activités de géothermie,
- Procédure de déclaration au titre des ICPE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Stationnement enrobé (153 places)	4 092 m ²
Stationnement végétal (72 places)	2 280 m ²
Cour de service enrobé	536 m ²
Parvis et chemins piétons parking	597 m ²
Chemins piétons solarium	288 m ²
Solarium végétal	3 585 m ²
Emprise bâtiment	4 951 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin de l'Epervière,
26000 Valence

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 87' 57" 46 Lat. 44° 9' 1' 94" 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en bordure d'une zone ZNIEFF de type II "Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales" (Ref : 820000351)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide est référencée par le Conservatoire des Espaces Naturels sur la partie sud du site d'étude. La caractérisation de cette zone humide a fait l'objet d'une étude indépendante menée par une experte écologue ; il a été démontré qu'aucun signe lié à la pédologie ou à la présence de végétation hydrophile ne permettait de confirmer l'existence de cette zone, à l'exception de la ripisylve le long du ruisseau de l'Epervière.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée dans l'emprise du Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) du Rhône, approuvé le 26 janvier 2016. Elle est située en zone d'aléa modéré (orange) à fort (rouge). A ce titre, le projet doit respecter les prescriptions énoncées dans le réglementaire du PPRI concernant la constructibilité en zone inondable : hauteur des planchers utiles au-dessus de la côte de référence comprise entre 107,09 et 107,47 m NGF au droit du projet, et réalisé sur vide sanitaire inondable, aéré, vidangeable et non transformable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone NATURA 2000 recensée la plus proche est la zone FR8201662 (Directive habitats) : Massifs de Crussol, Soyons, Cornas-Chateaubourg ; elle est située à 1,7 km à l'ouest du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe d'accompagnement du Rhône pour système de géothermie avec un débit projet de 62 m3/h
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblai dans le lit majeur d'un cours d'eau : emprise des modification d'environ 2 150 m2
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude d'impact écologique a préconisé 11 mesures de prévention à mettre en place, dont le déplacement d'une espèce protégée avant le début des travaux. Le déplacement a fait l'objet d'une demande de dérogation en date du 23 avril 2018. Il a été réalisé le 21 juin 2018 par l'écologue Marie Bénévisse.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée dans l'emprise du Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) du Rhône, approuvé le 26 janvier 2016. Elle est située en zone d'aléa modéré (orange) à fort (rouge). A ce titre, le projet doit respecter les prescriptions énoncées dans le réglementaire du PPRI concernant la constructibilité en zone inondable.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend 225 places de parking au total. Il pourra accueillir jusqu'à 1281 personnes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de bruit pendant : - la phase chantier en raison de l'intervention sur site d'engins et du matériel de chantier. En raison du peu d'habitations aux abords des parcelles aménagées, les impacts semblent faibles à négligeables ; - la phase exploitation par la génération de trafic VL et PL (livraison). En raison de l'existence de l'autoroute A7 en bordure de site, les trafics générés seront considérés comme négligeables.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des émissions lumineuses en phase exploitation (éclairage des parkings et des voiries). Des recommandations ont été faites dans le dossier de l'étude d'impact écologique pour limiter ces nuisances.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le drainage des eaux de pluie se fera vers 3 bassins de rétention qui permettront d'assurer une décantation des matières en suspension. Ces bassins seront dimensionnés pour le stockage d'une pluie trentennale et muni d'un débit de fuite vers le ruisseau de l'Epervière (débit de fuite de 13 l/s/ha de surface aménagée imposé par Valence Romans Agglo).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées sont dirigées vers le réseau existant, avec accord du gestionnaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits sont de type "ordure ménagère et assimilées".

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité horticole du site sera arrêtée et remplacée par une activité touristique de nature et de loisirs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

L'étude d'impact écologique a indiqué que "le site de l'Epervière est sans conteste survolé par de nombreuses espèces migratrices. Afin d'y favoriser le repos, voire la reproduction de diverses espèces, il est préconisé de mettre en place des abris pour la faune locale de façon dispersée sur l'ensemble du projet. Il a donc été mis en œuvre, conjointement avec la Ligue de Protection des Oiseaux des abris spécifiques : nichoirs, essences végétales..."

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude d'impact écologique a préconisé 14 mesures de prévention à mettre en place (rapport en annexes) : conservation du patrimoine végétal existant, végétalisation des espaces libres de tout construction (essences locales et hétérogènes), respect du calendrier d'intervention, lutter contre les plantes invasives, mise en place de clôtures permettant le passage de la petite faune, ne pas utiliser de produits phytosanitaires, limiter l'usage de l'eau d'irrigation, éclairage de voirie limité et adapté pour ne pas perturber les espèces lucifuges, mise en place de refuges pour la faune locale (divers systèmes répartis de façon dispersée sur l'ensemble du projet), déplacer avant travaux les individus d'"alytes accoucheurs" localisés dans la pépinière (cette opération a été effectuée le 21 juin 2018)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site a déjà fait l'objet d'une étude d'impact écologique dont les préconisations sont intégrées au projet. Leur mise en palce sera suivie par une écologue. Ainsi, les nuisances identifiées seront éliminées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Etude d'impact du projet aqualudique sur la faune et la flore du secteur de l'Epervière (Faune Flore et Environnement, 2017) - Etude zone humide dans le cadre du projet de revalorisation du secteur de l'Epervière (Faune, Flore et Environnement, 2018) - Compte-rendu de la visite de chantier des 20 et 21 juin 2018 dans le cadre du contrôle du respect des mesures compensatoires et du déplacement d'espèces protégées au droit du projet (Faune, Flore et Environnement, 2018) - Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Neuilly sur Seine

le,

21/01/2019

Signature

